

PROGRAMME DE FORMATION ET EXAMEN A.I.P.R.

INTITULÉ :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour permettre au personnel de mettre en application les prescriptions de sécurité de la réforme anti-endommagement et permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité de réseaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'appliquer les prescriptions de sécurité de la réforme anti-endommagement
- D'adapter ces prescriptions dans leurs domaines et situations propres à leurs établissements.
- Respecter les règles générales de sécurité.
- Rendre compte des anomalies relevées.
- **PROFILS D'INTERVENANT :**
 - Profil Concepteurs
 - Profil Encadrants
 - Profil Opérateurs

CONTENU

THEORIE :

« La durée des modules est adaptée en fonction du niveau (opérateurs, encadrement, concepteur) »

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes)
- DT suivie d'une DICT
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- L'exécution des travaux
 - Le marquage-piquetage
 - Cas particulier des travaux urgents – « ATU »
 - Application du « guide technique »
 - La reconnaissance sur le terrain
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier
- Examen

SUIVI – ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation de compétence en cas de réussite aux examens.
- Test QCM par internet en lien avec le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

METHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

- Vidéoprojecteur
- Tablette Numérique pour le passage du QCM.

ENCADREMENT – FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificat requis (CACES® permis de conduire, etc.) et AIPR profil CONCEPTEUR

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'**AVS CONTRÔLE** et/ou par des organismes extérieurs.

PUBLIC VISÉ :

Agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux

PRÉ REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

Maîtriser le français (oral et écrit).

Maîtriser des 4 opérations mathématiques de bases

Expérience professionnelle requise : NON

CONTRÔLE
DURÉE ⁽¹⁾, TARIF ⁽²⁾, DATES, LIEU, HORAIRES :

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter ⁽⁴⁾

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 2 à 8 personnes En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Vidéoprojecteur
- Tablette Numérique pour le passage du QCM

SUITE DE PARCOURS :

- *Autre niveaux d'habilitation, SST, R486, R482, R487....*

DÉBOUCHES :

- *Industrie, métier du BTP*

RÉFÉRENCES :

Recommandation : CNAMTS, INRS
Code de l'environnement : article L554-1

⁽¹⁾ Durée de 7 heures.

⁽²⁾ Tarif selon durée et catégories choisies disponibles sur simple demande

⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles

⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates.